

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01309

Numéro SIREN : 888 889 557

Nom ou dénomination : DjemaDis

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2022 sous le numéro de dépôt 3328

DJEMADIS

SARL au capital de 8 000 €
53, Rue Brillat Savarin
01100 OYONNAX

Rapport du commissaire à la transformation
de la SARL DJEMADIS en Société par Actions Simplifiée

Mars 2022

91, rue Pouilly-Loché
71000 Mâcon

☎ 03 85 32 80 34
✉ egelas@gelas-audit.fr

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code, par décision unanime des associés en date du 11/03/2022, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société (Art. L.223-43)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- a. **Activité :** L'objet social est l'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché avec station de distribution de carburants à l'enseigne Market, ou toute autre enseigne appartenant au groupe Carrefour, à l'exclusion de tout autre.

b. Situation bilantielle au 30 septembre 2021 :

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations corporelles	927	Capitaux propres	23 389
Immobilisations financières	20 918	Provisions pour risques	18 740
Stocks	969 424	Dettes financières	875
Créances clients	102 371	Dettes fournisseurs	1 054 930
Disponibilités	273 183	Dettes fiscales et sociales	426 979
Autres créances et CCA	191 536	Autres dettes	33 448
TOTAL	1 558 360	TOTAL	1 558 360

c. Eléments d'exploitation au 30 septembre 2021 :

Compte de résultat	Montant (€)
Chiffre d'affaires	15 966 797
Résultat d'exploitation	-27 087
Résultat financier	-
Résultat exceptionnel	33 759
Résultat net	15 389

La situation financière de la société au 30 septembre 2021 est donc saine et n'appelle pas de commentaire.

II. Mission du commissaire à la transformation (Art. L.224-3)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels (soit le 30 septembre 2021) et la date de notre rapport.

- **Les capitaux propres arrêtés** au 30 septembre 2021 s'élèvent à 23 289 € et le capital social à 8 000 €. Ces chiffres sont issus des comptes annuels établis par l'expert-comptable. Les comptes annuels ont été approuvés par l'associé unique le 11 mars 2022. Le résultat de l'exercice (15 388 €) a été affecté, en partie au poste « Réserve légale » pour 769 € et le solde (soit 14 619 €) au compte « Autres réserves ».
- La société n'a pas établi de situation comptable depuis la clôture du 30 septembre 2021. Néanmoins, l'expert-comptable établit des comptes de gestion chaque mois.
- **L'actif social au 30 septembre 2021 est composé des éléments suivants :**

Voir tableau ci-dessus § I b.

Nous avons effectué sur ces postes, un examen limité réalisé notamment par revue du dossier de l'expert-comptable et des pièces justificatifs.

- Immobilisations financières (20 918 € - 1 % de l'actif) : Cet actif se compose principalement du dépôt de garantie de 17 500 € versé dans le cadre du contrat de location-gérance de fonds de commerce.

- Stocks (969 424 € - 62 % de l'actif) : Cet actif a été validé par examen de la comptabilité analytique au 30 septembre 2021 (état des marges et stocks par rayons) et par revue de la cohérence des taux de marge par rayon.
- Autres créances (191 536 € - 12 % de l'actif) : Cet actif se compose principalement :
 - o d'une créance sur l'état relative à la TVA (75 224 €) validée par la revue de contrôle de TVA réalisé par l'expert-comptable ;
 - o d'une créance au titre des remises immédiates accordées par l'enseigne Carrefour (51 908 €) et d'une créance au titre de la fidélité à l'enseigne accordée par l'enseigne Carrefour (19 085 €) ;
- Trésorerie (273 183 € - 17,5 % de l'actif) : Cet actif financier a été validé à partir de la revue du relevé bancaire au 30 septembre 2021 et par l'apurement des comptes transitoires 511 sur le relevé bancaire d'octobre 2021. Le niveau de trésorerie revu sur le relevé bancaire au 28 février 2022 est de 291 536,70 €.

III. Conclusion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social de la société au 30 septembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social au 30 septembre 2021. La revue des comptes de gestion arrêtés au 28 février 2022 et des éléments comptables à cette même date, confirment cet avis.

Fait à Mâcon, le 25 mars 2022

GELAS AUDIT
Anthony AGIER

Commissaire à la transformation

